Association La Frégate

Ecole de musique de Pornic

lundi 4 juillet 2022

Assemblée Générale Extraordinaire

Sont présentes à cette Assemblée Générale extraordinaire , 38 personnes sur un total de 57 inscrits pour l'année.
Nous enregistrons 8 procurations, le quorum est atteint, l'Assemblée Générale extraordinaire peut avoir lieu.

Modification des statuts

Nous procédons à la lecture des modifications des statuts (voir pièce jointe)

Article 1: Constitution et dénomination

Titre de l'association : chorale la Frégate **de Pornic**

Article 5: Composition de l'association

rajouter la phrase:
un membre actif peut être désigné par le conseil d'administration, membre d'honneur

Article 8 : Conseil d'administration - composition, élection

L'association est dirigée par un conseil d'administration de **12** membres au plus, élus pour 3 années.

Article 10: Le conseil d'administration - Fonctionnement

Délai d'**une** semaine avant la date de la réunion
Du **tiers** de ses membres
Ou **représentés, (chaque membre du conseil d'administration peut recevoir un pouvoir)**
Le (la) chef de chœur **salarié est membre de droit du conseil d'administration. Il ou elle assiste** ...

Article 13 : Dispositions communes

ou du **tiers** de ses membres

Article 14 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, **en fin de saison musicale**

Article 15 : Assemblée générale extraordinaire

Ont lieu à **main levée, ils pourront avoir lieu au scrutin secret sur la demande de l'un des membres présents à l'assemblée générale extraordinaire**

Article 16 : Ressources de l'association

Ligne 5 ajoutée : **Partenariats, sponsoring**

Vote :

contre: 0

abstention : 0

pour: 46

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

A Pornic,

le lundi 04 juillet 2022

Le Président
Vincent Peloil

La secrétaire
Magali Bichet